

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019 à 18 H 30

Monsieur le Maire ouvre la séance et excuse Madame GRAZINI Sylvie qui a donné procuration à Madame VIEUDRIN Maryline ; Madame JEGOU Eliane qui a donné procuration à Mr BADOUR Alain, Mr OLIVIERI Paul qui a donné procuration à Mr CASTEL Roger, Mr D'AMORE François qui a donné procuration à Mr MAS Stéphane ; Mme SERENO Nicole étant absente excusée.

1) Marché de travaux pour la requalification de la route des Combes : Autorisation de lancement de la procédure et de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de « requalification d'une partie de la route des Combes » qui comprend :

- Le revêtement de la chaussée avec la création de trottoirs et la pose de 3 ralentisseurs et de bordures anti stationnement (sur 230 mètres linéaires)
- Le busage du réseau pluvial,
- Le réseau éclairage public (déplacement candélabres)
- Le remplacement du réseau d'eaux usées existant,
- Le réseau d'eau potable avec le remplacement des branchements sous chaussée.

L'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux effectuée par le cabinet BET SNAPSE à PUGET VILLE, Maître d'œuvre s'élève à 218 071.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 5 abstentions (M.M.GERARDIN, SABRIE, FOUASSE, JOLY et CODOGNO)

- Autorise le lancement de la procédure de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour les travaux de requalification de la route des Combes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

2) Marché de travaux pour le remplacement de menuiseries extérieures de plusieurs bâtiments communaux : Autorisation de lancement de la procédure et de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement de menuiseries extérieures du musée Jean Aicard (menuiseries bois), de l'école maternelle et du restaurant scolaire (menuiseries aluminium).

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 96 613.67 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le lancement de la procédure de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du musée Jean Aicard, de l'école maternelle et du restaurant scolaire,
- Autorise Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

3) Subvention complémentaire 2019 à la Société de chasse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 800 euros a été octroyée à la société de chasse de SOLLIES-VILLE au titre de l'année 2019.

Par courrier de 20 mai 2019, l'association sollicite une aide exceptionnelle pour l'achat des boîtiers Protect Hunt achetés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention complémentaire de 300 euros à la société de chasse au titre de l'année 2019.

4) Subvention complémentaire 2019 à l'association FESTIVAR

Dans le cadre des manifestations musicales qui ont été organisées cet été, l'association FESTIVAR a proposé d'organiser un concert supplémentaire sur la place Jean Aicard le samedi 13 juillet, pour les habitants de la commune, à l'occasion de l'anchoïade.

Monsieur le Maire propose qu'une aide complémentaire soit accordée à cette association pour l'animation de cette soirée, lors de la fête du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 1 500 euros au titre de l'année 2019 à l'association FESTIVAR.

5) Subvention à l'Association « Souleu Fêtes et Traditions »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création de l'association « Souleu fêtes et traditions » dont le président est Monsieur BECKERICH Jean-Yves domicilié à SOLLIES-VILLE. Il indique que cette nouvelle association a principalement pour but l'organisation d'activités culturelles dont la foire aux santons suite à la dissolution de l'association « les Mouliniers » et le circuit des crèches.

Compte tenu du budget prévisionnel présenté, il propose d'allouer à cette association au titre de l'année 2019, une subvention de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association « Souleu fêtes et traditions » la somme de 2 000 euros comme subvention 2019.

6) Demande de Fonds de concours à la CCVG

• Pour le projet de changement de menuiseries

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau pour la réalisation du projet de changement de menuiseries des bâtiments communaux qui s'élève à 80 511.39 € HT et d'établir le plan de financement comme ci-après :

Fonds de concours CCVG (16.74 %)	13 479.11 €
Etat DETR (25 %)	20 127.85 €
Autofinancement (58.26 %)	46 904.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter un fonds de concours comme indiqué ci-dessus pour le changement des menuiseries des bâtiments communaux (école maternelle, cantine et musée)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau pour cette participation financière.

- **Pour le projet d'acquisition et d'installation d'équipements de vidéo protection urbaine**

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau pour la réalisation du projet d'acquisition et d'installation d'équipements de vidéoprotection urbaine d'un montant de 53 041.78 € HT et d'établir le plan de financement comme ci-après :

Fonds de concours CCVG (50 %)	26 520.89 €
Autofinancement (50 %)	26 520.89 €

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour, une abstention (Mr CODOGNO) et une voix contre (Mr LONGOBARDI)

- Décide de solliciter un fonds de concours comme indiqué ci-dessus pour l'acquisition et l'installation d'équipements de vidéoprotection urbaine,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau pour cette participation financière.

7) Convention avec l'ODEL VAR pour l'Accueil de Loisirs

L'ODEL VAR organise durant les vacances d'automne 2019 (du 21 octobre au 31 octobre), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de la commune âgés de 3 à 13 ans. Une convention de partenariat proposée par l'ODEL VAR indique le coût de la journée qui s'élève à 27.25 euros par enfant.

Monsieur le Maire précise que l'ALSH accueille également des enfants domiciliés dans les communes environnantes et propose donc de fixer différentes participations à charge des familles.

- **Pour les enfants dont les parents sont domiciliés ou justifient d'une résidence secondaire à SOLLIÈS-VILLE :**

La commune prend à sa charge la différence entre le coût de la journée dû à l'ODEL VAR et la participation des familles (calculée en fonction des ressources) et de la CAF du VAR.

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de SOLLIÈS-VILLE dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :**

La participation des familles est fixée à 15 € par journée. La commune prend à sa charge la différence entre le coût de la journée dû à l'ODEL VAR et la participation des familles (15 €) et de la CAF du VAR.

- **Pour les enfants non scolarisés à l'école de SOLLIÈS-VILLE et dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :**

La participation des familles s'élève au coût de la journée facturé par l'ODEL VAR soit 27.25 euros par enfant **sans participation de la commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier à l'ODEL VAR l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances d'automne 2019.
- Décide de fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus pour les enfants fréquentant l'ALSH durant les vacances d'automne 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

8) Convention avec le Centre de Gestion pour mise à disposition d'A.C.F.I.

Dans le domaine de la santé/sécurité au travail, les communes ont l'obligation de nommer un agent chargé de la fonction d'inspection (A. C. F. I). Celui-ci est un professionnel de la prévention qui peut être nommé par le Centre de Gestion du Var par le biais d'une convention.

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par le Centre de Gestion du Var à La Crau, afin de remplir cette mission pendant une durée de 3 ans, à compter du 01 janvier 2020.

Il précise que le coût de cette prestation pour la commune s'élève pour 2020 – 2022 à 450 € par an, soit une intervention annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier cette mission au Centre de Gestion du Var,
- Approuve la convention proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

9) Personnel Communal

Prolongation contrat d'accompagnement à l'emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat aidé pour l'emploi d'un agent au service technique de la commune, à temps complet, sur une durée maximum de 6 mois, à compter du 04 décembre 2019

Emploi d'agents contractuels pour le temps méridien et l'entretien des locaux scolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de trois postes d'agent contractuel afin d'assurer la surveillance des enfants le midi et l'entretien des locaux scolaires, à savoir :

Emploi n°1 : 14 heures hebdomadaires uniquement en période scolaire

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 13h30 (surveillance enfants de la cour primaire) et de 16h00 à 18h00 (entretien des locaux scolaires de l'école primaire)

Emploi n°2 : 6 heures hebdomadaires uniquement en période scolaire

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h00 (surveillance enfants)

Emploi n°3 : 6 heures hebdomadaires uniquement en période scolaire

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 13h30 (surveillance enfants)

Recrutement du personnel pour l'étude surveillée – Année scolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à employer quatre fonctionnaires de l'Éducation Nationale et quatre agents non titulaires pour assurer l'étude surveillée durant l'année scolaire 2019-2020, à raison d'une heure par jour scolaire, en fonction des besoins du service,
- Décide que ces intervenants seront rémunérés :
 - pour les enseignants sur la base d'une indemnité horaire brute de 22.34 €,
 - pour les agents non titulaires sur la base de l'indice brut 793 majoré 652.

10) Décision modificative n° 2 – budget général 2019

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	2 496.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 496.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	2 000,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7484 : Dotation de recensement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 496.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 496.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 496.00 E	0.00 €	4 496.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	24 522.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	24 522.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13251-929 : menuiseries bâtiments communaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 480.00 €
R-13251-940 : vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 520.00 €
R-1341-929 : menuiseries bâtiments communaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 128.00 €
R-1342-985 : création chemin piétonnier Route de la Burlière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-1342-990 : Aménagement voirie les floralies et les DAIX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 128.00 €
D-21318-92 : bâtiments communaux 2018	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-958 : Route des Combes	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-990 : Aménagement voirie les floralies et les Daix	17 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-985 : Création chemin piétonnier Route de la Burlière	0.00 €	47 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-991 : mur du Chaud	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-989 : voirie et réseaux 2019	0.00 €	5 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-987 : Acquisitions 2019	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 300.00 €	131 950.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	41 822.00 €	131 950.00 €	0.00 €	90 128.00 €
Total Général		94 624.00 €		94 624.00 €

Le conseil Municipal, à 14 voix pour et 4 voix contre (Mr GERARDIN, SABRIE, FOUASSE et JOLY) approuve les modifications de crédits ci-dessus qu'il est nécessaire d'apporter au budget général 2019 de la commune.

Monsieur CODOGNO précise qu'un défibrillateur devrait être à disposition du public.

**Le Maire,
Roger CASTEL**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE SOLLIÈS VIEILLES" around the top and "VAR" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "Roger Castel".